La Dépêche du Midi
LANNEMEZA

Jean-Louis Anglade, maire de Cadéac, demande aux élus de la vallée de se mobiliser. *Photo d'archives.*

Traversée des Pyrénées. Jean-Louis Anglade, maire de Cadéac, redoute ce tracé.

L'entrée du tunnel en vallée d'Aure ?

Jean-Louis Anglade, le maire de Cadéac en vallée d'Aure, demande l'ouverture d'un débat préalable sur le projet du percement d'un tunnel ferroviaire entre Hèches et Bielsa pour la traversée des Pyrénées. Et il ne décolère pas.

L'élu aurois vient de prendre connaissance d'un courrier cosigné par Josette Durrieu, présidente du conseil général, et Martin Malvy, président de région (courrier dont la copie a été adressée à notre rédaction). Jean-Louis Anglade met en garde les élus et la population de la vallée d'Aure : « Vous devez savoir que, par une correspondance du 30 juillet 2008, Josette Durrieu et Martin Malvy préconisent de geler la cession de terrains, sis à Camous (NDLR : entre Sarrancolin et Arreau), cadastrés section A n° 137 et section B n° 130 P, d'une superficie de 1.500 m² (emprises ferroviaires), au motif de la potentielle réalisation d'une traversée centrale des Pyrénées (nouvelle liaison ferroviaire transpyrénéenne de grande capacité), termes employés dans cette missive ».

CORTÈGE DE NUISANCES

Un courrier qui, selon lui, induit clairement que l'entrée du tunnel, pourrait être localisée en vallée d'Aure, et non à Hèches.

Et le maire de Cadéac pose la question : « Monsieur le conseiller général d'Arreau, que pensez-vous de cette initiative ? »

Si ce projet se réalise, affirme le maire de Cadéac, « les habitants des villages du bassin de vie de Sarrancolin entendront siffler les trains, avec tout le cortège des nuisances que cette ligne ferroviaire à grande capacité pourra engendrer ».

Jean-Louis Anglade enfonce le clou : « En attendant, élus et population de la vallée d'Aure, ne bradons pas notre vallée pour un gros coup médiatique. On ne peut se satisfaire du double langage de nos élus départementaux. Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, réagissez, prenez vos responsabilités, en demandant par délibération ou bien par attestation l'ouverture d'un débat préalable. Veuillez faire parvenir ces documents en mairie de Cadéac. D'avance merci pour notre chère vallée ».

A. Maillé.

Josette Durrieu dément et rassure

Pour Josette Durrieu, la TCP n'est pas liée à ce courrier : « De façon évidente, ceci ne concerne en rien la TCP. Je reconnais que la rédaction du courrier cité par J.-L. Anglade manque de précision. D'ailleurs, je suis en train d'apporter ces précisions au maire de Camous, qui a fait cette demande de cession pour les terrains concernés ».

« En réalité, précise la présidente du conseil général, nous avons le CD 929 sur lequel on fait des travaux et où on est empêchés d'avancer. Quand les travaux seront achevés, nous n'aurons pas pour autant réglé tous les problèmes de circulation dans la vallée d'Aure. Pour apporter les réponses nécessaires, on peut envisager de faire un itinéraire de délestage à double sens de circulation grâce à l'utilisation de l'emprise SNCF. »

Selon Josette Durrieu, « c'est pour cela que, depuis cinq ans, le conseil général a préempté sur ces terrains auprès de Nexity Saggel Property Management (NDLR, société destinataire du courrier). Par ailleurs, une deuxième hypothèse nous fait envisager une remise en service de la voie ferrée en Lannemezan et Arreau pour le trafic voyageurs, comme cela est aussi envisagé pour Tarbes-Bagnères. En tout état de cause, notre souci est de préserver la vallée d'Aure ».

Madame,

Par courrier du 10 juin 2008, vous nous faites part de votre projet de cession de parcelles d'une surface de 1 500 m² à Camous (cadastrées section A 384p, A 137 et B 130p).

La Commission européenne a inscrit l'axe ferroviaire de fret n°16, incluant une nouvelle traversée transpyrénéenne, parmi les 30 axes et projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Dans ce cadre, les Etats français et espagnols se sont engagés, lors des derniers sommets et séminaires franco-espagnols à mener un programme d'études préliminaires concernant une nouvelle liaison ferroviaire transpyrénéenne de grande capacité.

Les emprises ferroviaires que vous souhaitez céder sont situées sur le territoire d'études et donc potentiellement sur l'un des tracés de la future traversée centrale des Pyrénées.

Aussi, il vous est demandé de geler la cession de ces terrains afin de préserver la potentielle réalisation d'une Traversée Centrale des Pyrénées.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Martin MALVY

Josette DURRIEU

Ce courrier, adressé à la société Nexity Saggel Property Management, fait craindre une entrée du tunnel en vallée d'Aure.

L'HOSTELLERIE DU CHATEAU
Place du Château - LANNEMEZAN
Tél. 05.62.98.06.29
Le samedi
COUSCOUS ROYAL
12€50
LE RESTAURANT DE LA ROUTE ET DE LA FAMILLE